



JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIER D'ART

—
TRAITS
D'UNION
—

31 MARS
→ 6 AVRIL
2025

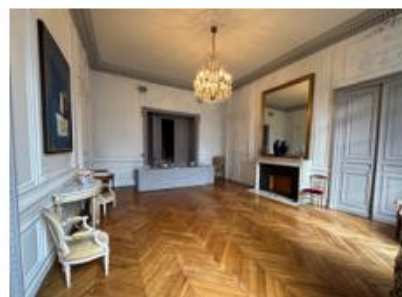
#JEMA2025
www.journeesdesmetiersdart.fr

APPEL A CANDIDATURE JEMA 2025

PROFESSIONNELS METIERS D'ART

5 & 6 AVRIL 2025 | HÔTEL Tassin de Montcour

3 Rue de la Bretonnerie - ORLEANS



Une initiative



avec le soutien financier



Dans le cadre des JEMA, la CMA Centre-Val de Loire organise le samedi 5 et dimanche 6 avril 2025 une exposition des savoir-faire des artisans d'art au sein de l'Hôtel Tassin de Montcour situé rue de la Bretonnerie au cœur d'Orléans.

Artisans d'art, vous êtes disponibles à ces dates et souhaitez bénéficier de cet écrin pour faire découvrir au grand public votre savoir-faire ?

Alors candidatez avant le vendredi **21 février 2025** ! Pour ce faire, je vous invite à me retourner ce document dûment rempli par mail à cberthier@cma-cvl.fr avec 3 visuels de vos réalisations.

A noter qu'une participation financière de 80 € vous sera demandée (suite à la sélection des participants).

IDENTITE

Contact :

Raison sociale :

Activité :

Numéro SIRET :

Statut* : Artisan (répertoire des métiers) Artiste-auteur (MDA) Profession libérale (Urssaf)
👉 Joindre un justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site Internet :

Réseaux Sociaux :

ASPECTS LOGISTIQUE

Afin de nous aider à organiser au mieux votre venue, merci de nous indiquer vos éventuelles contraintes logistiques.

Avez-vous des besoins électriques spécifiques (hors puissance électrique classique) dans le cadre de votre présence ?

- Oui, lesquels ?
 Non

Avez-vous d'éventuelles contraintes spécifiques que vous souhaitez nous communiquer ?

⚠ Cette année, c'est à vous de ramener votre matériel d'exposition (tables, chaises,...), afin de vous préparer au mieux, sachez que votre espace sera d'environ 1.50m X 1m.

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Lors de cette manifestation, vous vous engagez au nom de l'entreprise à respecter les conditions suivantes :

- Être bien présent le temps du week-end,
- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile « exposition »,
- Respecter le règlement des JEMA en pièce jointe,
- Surveiller vos pièces exposées. La CMA Centre-Val de Loire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation et ne pourra être tenue pour responsable,
- Faire des démonstrations ou montrer, dans un but pédagogique, les différentes étapes de fabrication,
- Accueillir le public et répondre à ses questions, et être présent sur le stand.

J'atteste avoir pris connaissance du présent contrat d'engagement. Je m'engage à le respecter. Dans le cas contraire, je pourrais me voir refuser l'accès à la prochaine édition des JEMA si je déposais une candidature pour les années suivantes.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement des JEMA et respecter les critères de participation de ce dernier.

Date :

Lieu :

Votre Signature